

## Loup : Assez des effets d'annonce, place aux actes

Pendant longtemps, l'État s'est appuyé sur ses propres travaux et expertises pour considérer qu'un effectif d'environ **500 loups** correspondait à un **seuil de viabilité permettant d'atteindre un bon état de conservation de l'espèce**. Ce seuil est largement dépassé (1082 loups en 2025), tandis que **la détresse des éleveurs s'aggrave sur tous les territoires**.

L'annonce gouvernementale d'une augmentation des prélèvements de loups relève avant tout de l'**affichage politique**. Dans les faits, cette hausse correspond à des marges déjà prévues par la réglementation existante et **ne change rien concrètement sur le terrain**. Les blocages demeurent, notamment les régions de montagne, où une grande partie du quota est consommé avant même la sortie de certains troupeaux en estive.

**Cette situation est la conséquence directe de méthodes de comptage contestables**. La Coordination Rurale n'est pas opposée à la méthode CMR, mais **dénonce la manière dont elle est appliquée**. Par exemple, celle-ci reposant en grande partie sur la **collecte d'échantillons par des correspondants bénévoles du réseau loup-lynx** : là où il n'y a pas de correspondant, il n'y a tout simplement pas de loup comptabilisé. Nous demandons l'intégration des **analyses génétiques, notamment salivaires**, et une **transparence totale**, incluant la publication des **taux d'hybridation** et l'exclusion des **animaux hybrides du quota de prélèvement**.

**L'État impose des chiens de protection**, mais en laisse encore **les conséquences financières aux éleveurs**. Si une **présomption d'absence de négligence** existe désormais pour les propriétaires, **les éleveurs restent néanmoins contraints d'assumer les indemnisations en cas de dommages**, parfois sans pouvoir compter sur leurs assurances, qui refusent dans certains cas de couvrir ces frais. **Cette situation n'est plus acceptable**. Dès lors que ces chiens sont **imposés par la puissance publique**, ils doivent relever **de la responsabilité de l'État**. **À l'horizon de mai 2026**, l'État doit assumer pleinement les dispositifs qu'il impose et **donner aux éleveurs les moyens réels de se défendre**.

La Coordination Rurale demande que **l'ensemble des dispositifs liés à la protection des troupeaux et à la gestion des prédateurs soit intégralement financé par le ministère de la Transition écologique, seul responsable des choix de conservation de ces espèces**.

**La Coordination Rurale dénonce également le rôle de certaines associations pro-loups**, largement financées par des fonds publics, qui multiplient les recours et les pressions pour **entraver**, tout en **stigmatisant les éleveurs**. Cette stratégie de blocage permanent **aggrave les tensions sur le terrain**, fragilise encore davantage les exploitations et **empêche toute gestion pragmatique et apaisée du loup**.

Une réflexion doit également être menée pour **l'ours, le vautour et le lynx**. Dans le même temps, **les blessures, avortements, stress post-traumatique**, ainsi que les **attaques sur toutes les espèces non protégeables**, doivent être **pleinement reconnus et indemnisés**.

Enfin, la Coordination Rurale alerte sur les impasses d'une politique idéologique, déconnectée du terrain, qui prétend défendre la biodiversité sans jamais en mesurer les effets réels, entraînant un impact psychologique important sur les éleveurs. L'impact de la prédation du loup sur la faune sauvage est aujourd'hui largement méconnu, et rien ne permet d'exclure que cette prédation puisse, dans certains territoires, aller à l'encontre des objectifs de biodiversité.

La Coordination Rurale exige que l'État assume enfin les conséquences des choix qu'il impose. Tant qu'il n'y aura ni méthodes fiables, ni transparence, ni moyens réels pour protéger les troupeaux, avec le risque d'ouvrir la voie à des pratiques illégales et non sélectives, comme l'empoisonnement, qui portent atteinte à l'ensemble de la biodiversité, la gestion du loup restera une impasse politique et humaine pour les éleveurs.

Nous réclamons la liberté de tirs sur tous les loups à proximité des troupeaux, sans quota, et avec la possibilité d'utiliser des lunettes thermiques, seuls outils donnant des résultats probants.